

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 86

Quorum 66

Votants 82

Suffrages exprimés : 82

**DATE DE CONVOCATION**

15 mars 2021

**DATE D’AFFICHAGE**

23 mars 2021

**Séance du 07 avril 2021**

N°210407-14

L’an deux mil vingt et un, le 07 avril à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

**Étaient présents :**

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Evelyne DUPUIS, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

**Était absent représenté par son suppléant :**

Philippe DUFOUR représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD

**Étaient absents excusés avec pouvoir :**

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN  
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET  
Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Françoise GUILLOT  
Martine CORUBLE a donné pouvoir à Luc POLINSKI  
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Daniel SEIGNEUR  
Annie DUMENIL a donné pouvoir à Françoise GUILLOT  
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS  
Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Didier GASTON a donné pouvoir à Franck FOIRET  
David LAMBION a donné pouvoir à Pierre-Luc BILLIEZ  
Daniel LEGROS a donné pouvoir Jérôme LHEUREUX  
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Philippe CABIN  
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Véronique IZABELLE  
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

**Absents :**

Pascal BAILLET, Pierre-Yves JEGAT, Jacques LEBALLEUR, Didier PEULVEY

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**FINANCES – Tarifs de l’eau et de l’assainissement 2021**

N°14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu les contrats d'affermage pour la gestion de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que dans le cadre d'une gestion déléguée de l'eau et de l'assainissement, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre conserve la maîtrise des investissements,

Considérant que les amortissements, les frais financiers relatifs à ces investissements et les dépenses liées au contrôle des délégataires sont supportés par la Communauté de Communes,

Considérant que la loi sur l'Eau prévoit la possibilité d'instaurer une surtaxe, facturée à l'utilisateur, collectée et reversée par le délégataire, pour la gestion de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que dans l'attente de l'harmonisation de l'ensemble des secteurs, il convient de maintenir constants les tarifs pratiqués par la CCCA sur l'ensemble des contrats,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 18 mars 2021.

**Le Conseil Communautaire,**  
**après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **fixe les tarifs HT, ci-après, pour la part dite «collectivité» pour l'ensemble des secteurs de la Communauté de Communes.**

EAU							
	CCCA			Total CCCA + Déléataire* Pour information			
EAU	Surtaxes CCCA 2020	Surtaxes CCCA 2021	% evol 2021/2020	Total 2020	Total 2021	Total 2011 (dernière année en régie)	%evol 2021/2020
Part fixe	12,3100 €	12,3100 €	0,0%	33,2700 €	34,1600 €	38,0000 €	2,7%
Part variable	0,6800 €	0,6800 €	0,0%	1,3249 €	1,3485 €	1,3800 €	1,8%
	Ex-Secteur du SIAEPA de Fontaine Le Dun			Total Ex-Secteur du SIAEPA de Fontaine Le Dun + Déléataire* Pour information			
EAU	Surtaxes CCCA 2020	Surtaxes CCCA 2021	% evol 2021/2020	Total 2020	Total 2021		%evol 2021/2020
Part fixe	10,0000 €	10,0000 €	0,0%	69,22 €	69,96 €		1,1%
Part variable	0,3247 €	0,3247 €	0,0%	1,54 €	1,55 €		0,9%
	Ex-Secteur du SIAEPA d'Angiens			Total Ex-Secteur du SIAEPA d'Angiens + Déléataire* Pour information			
EAU	Surtaxes CCCA 2020	Surtaxes CCCA 2021	% evol 2021/2020	Total 2020	Total 2021		% evol 2021/2020
Part fixe	13,7200 €	13,7200 €	0,0%	42,44 €	42,76 €		0,8%
Part variable	0,7000 €	0,7000 €	0,0%	1,85 €	1,86 €		0,6%
ASSAINISSEMENT							
	CCCA			Total CCCA + Déléataire Eaux de Normandie* Pour information			
ASSAINISSEMENT	Surtaxes CCCA 2020	Surtaxes CCCA 2021	% evol 2021/2020	Total 2020	Total 2021	Total 2011 (dernière année en régie)	% evol 2021/2020
Part fixe	22,7149 €	22,7149 €	0,0%	54,7149 €	56,1749 €	51,0000 €	2,7%
Part variable	0,8714 €	0,8714 €	0,0%	2,0796 €	2,1183 €	1,8000 €	1,9%
	CCCA Ourville/Le Hanouard			Total CCCA + Déléataire Veolia* Pour information			
ASSAINISSEMENT	Surtaxes CCCA 2020	Surtaxes CCCA 2021	% evol 2021/2020	Total 2020	Total 2021	Total 2011 (dernière année en régie)	% evol 2021/2020
Part fixe	0,0000 €	0,0000 €	0,0%	34,9600 €	35,5600 €		1,7%
Part variable	2,0000 €	2,0000 €	0,0%	2,8376 €	2,8520 €		0,5%
	Ex-Secteur du SIAEPA de Fontaine Le Dun			Total Ex-Secteur du SIAEPA de Fontaine Le Dun + Déléataire* Pour information			
ASSAINISSEMENT	Surtaxes CCCA 2020	Surtaxes CCCA 2021	% evol 2021/2020	Total 2020	Total 2021	Total 2011 (dernière année en régie)	% evol 2021/2020
Part fixe	10,0000 €	10,0000 €	0,0%	50,0000 €	51,5800 €		3,2%
Part variable	1,0306 €	1,0306 €	0,0%	2,7506 €	2,7594 €		0,3%
	Ex-Secteur du SIAEPA d'Angiens			Total Ex-Secteur du SIAEPA d'Angiens + Déléataire* Pour information			
ASSAINISSEMENT	Surtaxes CCCA 2020	Surtaxes CCCA 2021	% evol 2021/2020	Total 2020	Total 2021	Total 2011 (dernière année en régie)	% evol 2021/2020
Part fixe	0,0000 €	0,0000 €	0,0%	31,9600 €	32,1000 €		0,4%
Part variable	0,7000 €	0,7000 €	0,0%	2,8318 €	2,8412 €		0,3%

\* : sur la base du tarif moyen du délégataire pour une facture de 120 m<sup>3</sup> et d'une évolution 2021 estimée à 2%

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 14... - Séance du 07/04/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20210407-210407-14-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2021  
Date de réception préfecture : 13/04/2021